Demande de reconnaissance pour la Formation pratique I : *Introduction à l'action communautaire*

Guide de rédaction

PROGRAMME DE BACCALAURÉAT

ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

OCTOBRE 2025

Table des matières

INTRODUCTION 3

Objectifs généraux du cours TRS4001 3

Conditions de reconnaissance du cours-stage FP1 : Introduction à l'action communautaire : 4

Structure du texte argumentatif 6

Échéancier et envoi du dossier de reconnaissance 7

Frais en cas de reconnaissance d'acquis 7

Révision d'une décision 8

ANNEXE 4 Formulaire d'Attestation de l'employeur 9

INTRODUCTION

Ce guide de reconnaissance d'acquis souhaite répondre à trois objectifs. Premièrement, identifier les objectifs généraux du cours *Formation pratique I : Introduction à l'action communautaire* (TRS4001). Deuxièmement, cibler les conditions de reconnaissances pour le cours-stage, permettant ainsi aux étudiant.es de pouvoir valider leur admissibilité. Troisièmement, accompagner les étudiant.e.s dans le processus de reconnaissance en proposant une structure argumentative, les principaux documents à soumettre ainsi que l'échéancier à respecter.

RAPPEL

Les personnes ayant un diplôme collégial de Technique en travail social au cours des 10 dernières années doivent contacter l'agente de gestion des études (AGÉ) pour se faire reconnaître le cours TRS4001. Vous pouvez la joindre par courriel à l'adresse suivante : bac.travail.social@uqam.ca

Objectifs généraux du cours TRS4001[1]

- Se familiariser avec le fonctionnement d'un organisme communautaire (ou d'une association citoyenne) et avec le mode d'intervention de proximité et informel propre à ce milieu ;

- Prendre part, conjointement avec d'autres étudiant.e.s, à l'organisation et la réalisation

[1] Les objectifs du cours TRS4001 présentés ici sont tirés du Guide de stage 1 disponible sur le site de l'École de travail social : https://travailsocial.uqam.ca/wpcontent/uploads/sites/57/2020/10/guide_stage_trs4001_octobre2020-3.pdf

d'activités réunissant un groupe d'individus afin de mener soit une intervention de groupe, c'est-à-dire une intervention visant le groupe lui-même, soit une intervention collective, c'est-à-dire une action qui aura la collectivité et ses conditions d'existence comme objet principal ;

- Faire l'analyse d'un problème social, des possibilités d'intervention qui en découlent ainsi que du processus d'intervention (de groupe ou collective) privilégié par l'organisme et dans lequel s'inscrit le projet des étudiant.e.s ;

- Tirer profit de l'immersion dans un milieu de pratique pour effectuer une synthèse des apprentissages (théoriques et méthodologiques) effectués à ce jour.

À RETENIR
Le cours *Formation pratique 1 : Initiation à l'action communautaire* (TRS4001) offre une expérience de stage permettant de mobiliser différents outils liés aux **processus d'intervention de groupe et/ou d'action collective, dans des milieux communautaires ou citoyens.**

Conditions de reconnaissance du cours-stage FP1 : Introduction à l'action communautaire :

Afin d'être admissible à une reconnaissance d'acquis pour le cours TRS4001, l'étudiant.e doit être en mesure de démontrer avoir eu un engagement, **en milieu communautaire,** dans une action de groupe ou une action collective bénévole, militante ou salariée, d'une durée minimale de 135 heures.

Cette démonstration s'appuie sur la présentation de deux documents

1. Un texte argumentatif de maximum six pages faisant la démonstration que les objectifs du cours Formation pratique 1 : Initiation à l'action communautaire sont déjà acquis via des expériences professionnelles, bénévoles ou militantes.

2. Le formulaire *Annexe 4 : Attestation de l'employeur* dûment rempli. L'employeur peut ici faire référence à un milieu de travail, mais aussi toute association citoyenne ou organisme communautaire dans lesquels vous vous êtes impliqué. L'attestation doit obligatoirement être signée de manière manuscrite ou d'une signature électronique (non tapée) pour que le Registrariat accepte la demande.

IMPORTANT :

En cohérence avec les objectifs pédagogiques du cours FORMATION PRATIQUE 1 : INTRODUCTION À L'ACTION COMMUNAUTAIRE, seules les expériences en lien avec l'intervention de groupe (formelle ou informelle) ou avec l'action collective en milieu communautaire ou associative seront prises en compte.

Les expériences suivantes ne seront pas reconnues dans le cadre d'une demande de reconnaissance du cours TRS4001 :

- Les expériences d'intervention de groupe en milieu institutionnel ou privé (par exemple: foyer de groupe)
- Les expériences d'intervention individuelle ou familiale dans le milieu communautaire

Cours concomitant TRS2750 Action collective et travail social

Pendant le cours TRS4001, les étudiant.e.s doivent suivre le cours TRS2750 *Action collective et travail social*. Celui-ci permet de se nourrir de l'expérience de stage en cours et favorise une représentation plus concrète des conditions de pratique en milieu communautaire pour aborder de manière plus approfondie les fondements théoriques et les approches de l'action collective en travail social ainsi que les processus et enjeux qui lui sont associés.

La reconnaissance des acquis du cours TRS4001 concerne uniquement ce cours-stage. En cas de reconnaissance des acquis par l'École de travail social, l'étudiant.e doit tout de même s'inscrire au cours TRS2750 *Action collective et travail social.*

Structure du texte argumentatif

Voici les éléments qui doivent se retrouver dans votre texte argumentatif de maximum 6 pages :

- l'identité du demandeur ou de la demanderesse (nom, prénom, code permanent, courriel UQAM);
- le problème auquel l'action a tenté de répondre;
- la population touchée par le problème;
- l'organisme ou le groupe de citoyens qui a porté l'action;
- les objectifs de l'action collective ou l'intervention de groupe
- le rôle et les tâches assumés par le demandeur ou la demanderesse dans l'action;
- Liens entre les objectifs de l'action ou de l'intervention, les tâches et rôles assumés avec les objectifs du cours TRS4001
- le bilan que le demandeur ou la demanderesse fait de l'action.

À RETENIR

L'objectif de ce processus de reconnaissance est de faire la démonstration que vous avez, par diverses expériences, déjà atteint les objectifs du cours TRS4001. Vous devez mobiliser les objectifs généraux du cours tels qui sont énoncés dans ce document et de les intégrer directement dans votre texte argumentatif, en faisant des liens clairs et rigoureux entre ces objectifs et votre expérience. Les apprentissages effectués lors du cours *Intervention avec les groupes en travail social* (TRS2290) peuvent aussi être judicieusement mobilisés pour l'élaboration de votre argumentaire.

N'hésitez pas à contacter l'équipe de formation pratique de l'École pour toute question de clarification ou demande de soutien lors de l'élaboration de votre dossier de reconnaissance. Vous pouvez les joindre par courriel à l'adresse suivante : placement.stage.bts@uqam.ca

Échéancier et envoi du dossier de reconnaissance

Les demandes de reconnaissance d'acquis entourant le cours TRS4001 doivent être déposées par courriel à l'attention de l'équipe de formation pratique (placement.stage.bts@uqam.ca) avant le 15 octobre de la **session** précédant l'entrée en stage (TRS4001). La décision est généralement rendue à l'étudiant.e à la fin du mois d'octobre ou début du mois de novembre.

Frais en cas de reconnaissance d'acquis

Lorsque la reconnaissance du cours TRS4001 est accordée, l'étudiant.e doit prendre contact avec l'agente de gestion des études à bac.travail.social@uqam.ca afin de remplir un formulaire. Des frais[2] seront chargés par le registrariat sur votre facture étudiante.

[2] Pour en savoir plus, se référer à l'étape 6 des demandes de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) : https://etudier.uqam.ca/reconnaissance-acquis

Révision d’une décision

Après avoir pris connaissance de la demande de l’étudiant.e, la personne responsable de l’étude des demandes d’équivalence pour le cours FP1 consulte le ou la professeur.e pivot du cours demandé en équivalence et prend sa décision en fonction de cet avis. Elle rend habituellement sa décision par courriel et inscrit au dossier de l’étudiant.e le rationnel de sa décision. L’étudiant.e peut en tout temps consulter son dossier. Si la demande est acceptée, l’équivalence n’est effective qu’après signature de l’étudiant du formulaire officiel. L’agente à la gestion des études (AGÉ) du programme de baccalauréat se charge de contacter les étudiants pour faire signer ces formulaires. Après avoir consulté son dossier, si l’étudiant.e n’est pas d’accord avec la décision prise, il ou elle se doit d’abord d’en informer l’AGÉ et de demander un rendez-vous avec la Direction du programme. Si après cette rencontre, le désaccord persiste, l’étudiant.e peut faire appel de la décision au Conseil académique de la Faculté des lettres et sciences humaines à la vice-doyenne aux études de la faculté des sciences humaines. La décision prise à cette étape est finale et sans appel (règlement numéro 5.5.2).

ANNEXE 4 Formulaire d'Attestation de l'employeur

UQÀM | École de travail social
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

CLIQUEZ POUR OUVRIR LE FORMULAIRE ET LE REMPLIR

Nom de l'employé-e : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- **Titre du poste occupé par l'employé-e** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- **Description des tâches et responsabilités** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- **Durée de l'emploi** :
  - **De** Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. **à** Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
  - **De** Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. **à** Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
  - **Nombre total d'heures** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- **Expérience encadrée :**
  - **Quelle est la forme d'encadrement offert à l'employé-e par l'organisme ou l'établissement ?**
    Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
  - **L'encadrement est-il fait par un-e intervenant-e ayant une formation (maîtrise ou baccalauréat) en travail social ou par un-e travailleur-se social-e ?**
    ☐ **Oui**
    ☐ **Sinon, par quel-le professionnel-le ?** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- **Quels sont les résultats de l'évaluation de l'expérience d'intervention de l'employé-e ? (Résumé ou pièce jointe).**

  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom du supérieur-e immédiat-e : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Titre d'emploi ou fonction : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Organisme ou établissement : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature manuscrite ou électronique : _____

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.